

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 04 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. Daniel NOUAILLE, Maire.

Présents : M. Daniel NOUAILLE, Mme Christelle ROUFFIGNAC, M. Jean Marie FARGES, Mme Marguerite MUNOZ, M. Pierre LECOZ, Mme Agnès BARBAUD, M. Alain BABULLE, Mme Jacqueline SIMONET, M. Joël PLAINARD, M. Jean Marie DARTHOUT, Mme Michèle SANSONNET, M. Gérard SALAGNAD, Mme Mireille LEBRUN, Mme Hélène BATAILLE, M. Jean Paul LESTANG, Mme Agnès SALESSE, Mme Sylvie BARRY, M. Éric GAYOUT, M. Yoann BRIZARD, M. Jean Louis FILLEUL, Mme Martine CELAS, M. François THOMAS, M. Paul FULMINET, M. René ARNAUD, Mme Christine ROULIERE, Mme Florence LEBEC, M. Jihad MANSOUR, Mme Geneviève CORNAC

Excusé : M. Roger MALIVERT

Secrétaire de séance : M. Yoann BRIZARD

M. Daniel NOUAILLE donne la parole à Monsieur Pascal LAUMONERIE pour la présentation du rapport d'activités sur la période 2008-2014, du Conseil des Sages.

« ... je vous remercie de nous recevoir ce soir, afin que nous vous présentions notre bilan d'activités sur la période 2008-2014. Je vais remercier également les membres du Conseil des sages qui sont présents ce soir.

Je vais commencer par vous faire quelques rappels sur le fonctionnement du Conseil des Sages...

Les Membres du Conseil des Sages

Mme BEYRAND Raymonde

M. BRISSAUD Georges

Mme BRUDY Laurence

M. CATALAN Jean-Claude

M. LASCAUX Bernard

M. LAUMONERIE Pascal

Mme LESTANG Jacynthe

M. MORANGE Jean-Roger

M. SALESSE Jean-Pierre

M. SALLON Bernard

M. SAULNIER Pierre

Mme TREILLARD Christine

Le Maire- Adjoint référent:

Mme Marguerite MUNOZ

Le Secrétariat:

Melle Anne-Sophie LE TULLIER

Le Fonctionnement

Le Conseil des Sages s'est réuni selon une périodicité trimestrielle.

Les Finalités du Conseil des Sages

- ✓ *Émettre un avis sur les projets municipaux*
- ✓ *Élaborer des propositions pour la vie locale*
- ✓ *Participer aux réunions techniques et politiques préparatoires à la mise en œuvre des projets (équipements...)*
- ✓ *Contribuer à la circulation de l'information entre les citoyens et l'équipe municipale*

Le Déroulement des réunions, 3 temps forts

- ✓ *Présentation des projets municipaux, discussions et émission d'avis. Demande d'informations spécifiques.*
- ✓ *Compte-rendu des réunions des différentes commissions par les membres du Conseil.*
- ✓ *Approfondissement du sujet à l'ordre du jour.*

Les sujets dominants

- ✓ *L'optimisation de la communication municipale en direction des citoyens.*
- ✓ *Les moyens de transport pour les habitants d'Aixe-sur-Vienne.*
- ✓ *Le vieillissement démographique et ses conséquences notamment en matière d'habitat.*
- ✓ *L'agenda 21 communal.*
- ✓ *L'évolution des équipements scolaires.*
- ✓ *Le vivre-ensemble.*
- ✓ *La sécurité routière.*

... Notre regard sur ce premier mandat... Nous avons tout d'abord apprécié le climat cordial instauré tout au long de nos réunions. La qualité des informations communiquées par Madame MUNOZ sur les différents sujets traités. Nous avons d'excellentes relations et cela nous a permis de travailler de manière très approfondie sur chaque sujet abordé avec l'appui technique rigoureux de Melle Anne Sophie LE TULLIER, ici présente.

Nous avons apprécié les invitations à participer aux différentes réunions partenariales, et notamment les visites organisées soit dans les écoles, la nouvelle gendarmerie ou encore le laboratoire L2H à l'hôpital REBEYROLLE. Enfin nous avons apprécié la prise en compte de

certaines de nos propositions telles que la création d'une plaquette d'information sur l'habitat adapté, dont plusieurs exemplaires sont mis à votre disposition dans la salle.

Néanmoins, nous avons regretté la non prise en compte de certaines propositions émises par notre Conseil. Il est évident que tout ne pouvait être concrétisé à chaque fois que nous faisons des propositions.

Nous retiendrons, conformément à son objectif, que notre Conseil s'est pleinement positionné en tant qu'instance consultative. Le vivre-ensemble a été au cœur de nos préoccupations: structuration urbaine, sécurité, prise en compte du vieillissement, qualité de vie à l'école...

Nous espérons que la démocratie locale, l'expression des citoyens et l'information de tous en sont renforcées.

Le Conseil des Sages aurait-il pu aller encore plus loin dans ses investigations ?

Certainement !

Nos hypothèses et propositions pour l'avenir :

✓ L'audition d'intervenants est-elle à envisager pour l'approfondissement de thèmes spécifiques à l'échelon communal et / ou / communautaire (politiques économique, gérontologique, enfance, environnementale...)?

✓ La collaboration avec le Conseil Municipal des Jeunes Aixois et le Conseil de Citoyens n'a pas été réellement engagée au-delà d'une visite conjointe à l'Assemblée Nationale et au Sénat et de la proposition du Conseil de Citoyens de participer au Défi Familles à énergie positive. Centré sur son propre fonctionnement le Conseil des Sages n'a pas eu le temps d'envisager très concrètement comment faire vivre la collaboration.

La constitution du Conseil des Citoyens interroge néanmoins sur la définition et l'articulation des deux instances consultatives:

- En terme de définition: le conseil des sages se situe-t-il plus sur une démarche prospective et le conseil des citoyens sur une démarche plus « terrain »? Si tel est le cas pour distinguer nos actions et conforter notre positionnement conviendrait-il de privilégier des thèmes généraux (quels services publics dans les communes de moins de 10 000 habitants ? quelle animation pour le centre bourg? quelle offre de soins pour mieux alimenter la réflexion sur la vie locale ?)

- En terme d'articulation, un comité de pilotage de ces différents conseils pourrait utilement rechercher les buts et modalités d'une collaboration efficace.

✓ La communication du Conseil des Sages avec les Aixois est aussi à considérer. Durant ce mandat, la communication s'est établie sur un mode essentiellement individuel: chaque membre du conseil apportant les sujets et questions repérés dans son propre réseau. Une communication collective, spécifique, clairement identifiée « Conseil des Sages » via un site Internet, un encadré réservé dans le bulletin municipal, serait-elle à même de renforcer le lien avec les habitants ?

Voilà ce que nous avons à dire, pour résumer la période 2008-2014. Le précédent rapport d'activités du Conseil des Sages est à votre disposition sur le site Internet de la Collectivité. Nous restons à votre disposition pour répondre à des questions... »

M. Daniel NOUAILLE « ...je remercie Monsieur LAUMONERIE, le rapporteur ainsi que

tous les membres du Conseil des Sages qui ont posé des problèmes intéressants sur le fonctionnement, sur la Commune...et je remercie également Madame MUNOZ qui a assuré la relation avec le Conseil des Sages ainsi que Anne Sophie LE TULLIER. Je crois que cette expérience offre des pistes de travail et de réflexion pour les personnes, qui à l'avenir seront élus à Aix. Merci à vous tous et à vous toutes pour votre implication bénévole. Il est certain que ceux qui « ont le nez dans le guidon » ne voient pas forcément ce qui se passe au bord de la route et il me semble important que des conseils consultatifs comme le vôtre puissent aider à améliorer la réflexion, à montrer les insuffisances mais également à initier des pistes d'améliorations à explorer... »

M. René ARNAUD « ...moi aussi je remercie les sages pour leur travail. J'ai un petit regret. On le retrouve sur votre dernière conclusion, c'est la communication. Je m'en étais épanché auprès de certains. C'est-à-dire qu'on avait l'impression que la communication était uniquement en direction du Maire, ce qui était une des finalités. Il serait bon qu'à l'avenir, ça soit beaucoup plus ouvert ; chaque fois qu'il y a un avis, qu'il soit clairement exprimé. Mais il est évident que c'est une structure qui doit perdurer... »

M. Daniel NOUAILLE demande à l'Assemblée s'il y a d'autres questions...Aucune autre question n'étant formulée, M. Daniel NOUAILLE propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

M. Daniel NOUAILLE demande à l'Assemblée si des remarques sont à formuler sur le précédent compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

M. Daniel NOUAILLE donne lecture de la liste des marchés passés en procédure adaptée, supérieurs ou égaux à 4000.00 € HT, qui ont été signés par le Maire depuis le Conseil Municipal du 29 janvier 2014. (*Délégation de l'article L2122-22 du CGCT (délibération n°107/2010)*)

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
Fournitures	31/01/2014	Gazole	4 372,20	MARLIM - 87 280
Fournitures	10/02/2014	Fourniture de voirie	9 650,00	LIMOGES ENROBES - 87 016
Travaux	05/02/2014	Réfection de la couverture de la Maison Rochefroide	9 030,87	SOPCZ - 87 052
Travaux	11/02/2014	Travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour le lotissement des Maisons Créatives	6 079,03	MASSY TP - 87 220
Travaux	26/02/2014	Travaux de démolition des préfabriqués	27 490,23	GAVANIER - 87 250

EN COURS

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
		Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un boulodrome couvert		
		Création d'une voie nouvelle au lieudit Beubonnat (2 lots)		Date limite de remise des offres le 12/03/2014

M. Daniel NOUAILLE « ...alors je ne sais pas si les préfabriqués seront démolis le 23, Monsieur ARNAUD, ou le 1^{er} Avril...car de nouvelles procédures liées au désamiantage, sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Il s'agit de renforcer la protection des travailleurs, ce qui conduit à élaborer un plan de désamiantage avec échantillonnages et confinement qui doivent au préalable obtenir l'aval des services de l'Inspection du Travail.

Quant à la nouvelle voie qui doit être créée lieudit Beubonnat, elle va permettre de desservir une opération de construction de 18 pavillons, portée par l'ODHAC... »

☛ **Cession parcelle de terrain bâtie cadastrée section AX n°148, sise 4 impasse Michelet**

M. Daniel NOUAILLE précise que la Commune est propriétaire d'une maison située 4 impasse Michelet, lotissement de Chamboret. « ...Depuis le mois de janvier 2013, cette propriété n'est plus occupée et la réserve foncière qu'elle constitue n'ayant plus d'intérêt particulier, il avait été décidé de la mettre en vente. Le contexte économique peu favorable et les prix du marché de l'immobilier ont conduit la Collectivité à revoir le prix de vente initialement fixé. Un acquéreur potentiel s'est positionné pour acquérir cette maison pour un montant de 125 000.00 €. Compte tenu de l'état général du bien qui nécessite la réalisation de travaux et les frais supportés par la Collectivité pour son entretien, je vous propose d'accepter cette cession. La Commune la revend plus cher que ce qu'elle l'a acheté et cela permettra à la Collectivité de bénéficier de ressources financières pour son budget 2014. Entre la cession de la maison située place Aymard Fayard, la maison rue Michelet et la propriété Bosselut, ce sont près de 600 000.00 € de recettes qui viendront alimenter le budget 2014. Je ne sais pas si vous avez lu la petite note qui a été déposée sur votre table...mais il est à craindre, compte tenu de l'effort financier que devront faire les Collectivités Locales dans l'avenir, que leur potentialité d'investissement soit réduit. Dans ce contexte, ces produits de cession permettront à la Commune d'Aixe-sur-Vienne de pouvoir faire un peu d'investissement... »

M. René ARNAUD « ... c'est l'écart entre l'évaluation et le prix de cession...je n'ai pas d'avis... »

M. Daniel NOUAILLE « ... nous avons eu un problème similaire s'agissant du Parc d'Activités du Grand Rieux. A l'époque, le Tribunal, car la Communauté de Communes avait eu recours à la procédure d'expropriation pour l'acquisition des terrains, nous a contraint à acheter les terrains à un prix élevé. Aujourd'hui l'estimation faite par les services France DOMAINE est nettement plus faible ce qui induit pour la SEMABL une perte financière conséquente...Les réserves foncières, lorsqu'elles ont vocation à être utilisées, elles sont utilisées et dans le cas contraire, la Commune n'a pas pour vocation de les garder indéfiniment. Il s'agit d'un véritable travail d'ingénierie qui doit être mené »

Vu la proposition d'achat présentée par Monsieur BLAINEAU Arnaud et par Madame BRASSEAU Angélique, en date du 13 février 2014, sous réserve de l'obtention de leurs prêts,

Le Conseil Municipal accepte de procéder à la cession de la parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AX n°148, sise 4 impasse Michelet

Le Conseil Municipal accepte l'offre d'achat présentée au prix de 125 000,00 € net vendeur,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente ainsi que l'acte authentique à intervenir dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vote : 28 pour

☛ **Débat d'Orientations Budgétaires**

M. Daniel NOUAÏLLE rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il contient une analyse de la situation financière de la Collectivité portant sur l'évolution des principaux postes budgétaires, les marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement), le mode de financement des dépenses d'investissement, la présentation consolidée des résultats afférents au dernier exercice connu. M. Daniel NOUAÏLLE précise que ce travail a été mené par les services de la Commune mais également par un bureau d'étude spécialisé « Stratorial Finances ». Cette expertise extérieure, souligne M. Daniel NOUAÏLLE offre un éclairage professionnel et neutre sur les comptes de la Collectivité.

M. Daniel NOUAÏLLE cède ensuite la parole à Mme Christelle ROUFFIGNAC.

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise qu'à l'appui de cette séance, un dossier complet a été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal.

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que la séance du Conseil Municipal consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires, est l'occasion de faire un bilan de l'action engagée sur l'année précédente ; il s'agira notamment de faire dans un premier temps, une lecture des comptes administratifs mais ce débat doit également permettre d'appréhender le contexte économique national et local. Chaque budget sera évoqué, une information sera donnée sur le budget du CCAS, qui rappelle Mme Christelle ROUFFIGNAC est voté en Conseil d'Administration, un point sur l'endettement de la Collectivité sera également fait et ensuite seront abordées les perspectives financières pour les prochaines années.

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise que le vote du budget 2014 interviendra cette année suivant un calendrier un petit peu modifié par rapport aux années précédentes, compte tenu des échéances électorales. Il appartiendra à la nouvelle équipe d'adopter le budget au plus tard le 30 avril 2014.

Mme Christelle ROUFFIGNAC souligne le caractère particulier de ce débat, qui intervient en fin de mandat et permettra de faire un point sur la situation financière de la Collectivité.

S'agissant de l'année 2013, elle restera une année difficile pour l'économie française. Crise économique, chômage, augmentation de la dette publique, concours financier de l'Etat gelés...l'environnement social et économique dans lequel s'inscrit la Loi de Finances 2014 présente toujours des fragilités...

Pour la Commune...diminution des concours de l'Etat et des droits de mutation, hausse du Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales PFIC, hausse des contrats d'assurances (contexte national), application de la redevance spéciale liée aux déchets, mise en œuvre par la Communauté de Communes en 2013 et hausse des intérêts d'emprunt liée à l'investissement.

La Loi de Finances 2014 et la Loi de Finances rectificative 2013 confirment leur objectif de réduction du déficit public et l'équilibre structurel des finances publiques à atteindre d'ici la fin de la législature.

Dans le cadre de la participation des Collectivités à l'effort de redressement des finances publiques, les concours financiers de l'Etat seront diminués de 1.5 milliards d'euros en 2014 et en 2015.

L'année 2014 verra une baisse inédite de 3.1% de l'enveloppe normée qui pèsera uniquement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), la mise en place d'un prélèvement exceptionnel sur les recettes de fonctionnement n-2 des Collectivités, dans le cadre de leur participation à l'effort de redressement des finances publiques. Il s'agit là d'une dépense supplémentaire estimée à 0.767% des recettes de fonctionnement en 2014 et 1.534% en 2015. Les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ne seront revalorisées qu'à hauteur de 0.9 %, en forte baisse par rapport aux années précédentes et enfin les Collectivités devront faire face aux impacts de la hausse des taux de TVA, applicables depuis le 01 janvier 2014.

Pour la Commune d'Aixe-sur-Vienne, l'année 2013 a été marquée par la poursuite du programme d'investissement, pour mener à bien la transformation urbaine de la ville (construction de la nouvelle gendarmerie, aménagement de nouveaux locaux pour les Associations, programme de réfection de la voirie communale...) et la poursuite du programme d'entretien du patrimoine, comme le remplacement de chaudières, la réfection des communs à l'école élémentaire ou la réfection de l'aire de jeux à l'école maternelle.

Ces dépenses, précise Mme Christelle ROUFFIGNAC, ont été financées grâce à un autofinancement, à l'attribution de subventions mais également par le recours à l'emprunt pour un montant de 800 000.00 €.

L'Epargne nette dégagée sur l'exercice s'élève à 1 121 091.63 €.

Mme Christelle ROUFFIGNAC donne ensuite lecture du bilan 2013 chiffré :

- **Budget principal**

Dépenses de fonctionnement : 4 965 823.12 €

- ✓ Charges de personnel : 3 179 474.49 €
- ✓ Charges à caractère général : 1 099 671.86 €
- ✓ Autres charges de gestion courante : 632 717.42 €
- ✓ PFIC : 16 219.00 €
- ✓ Charges exceptionnelles : 34 740.35 €
- ✓ Provisions pour risque : 3 000.00 €

Recettes de fonctionnement : 6 793 090.08 €

- ✓ Dotations Etat : 1 097 304.00 €
- ✓ Impositions directes : 2 805 476.00 €
- ✓ Autres recettes fiscales : 1 853 617.73 €
- ✓ Autres recettes / produits des services : 1 036 692.35 €

Pour l'année 2013, la section de fonctionnement génère un résultat de + 1 827 266.96 €, auquel on retire le montant du remboursement des intérêts d'emprunt pour un montant de 205 212.13 € ainsi que le remboursement en capital de la dette pour un montant de 500 963.20 €, ce qui donne une Epargne disponible de 1 121 091.63 €.

Quant à la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 2 236 940.75 € sans tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 795 768.35 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 816 391.95 €.

Mme Christelle ROUFFIGNAC donne ensuite lecture des résultats des budgets annexes.

- **Budget annexe de l'Assainissement**

Section de fonctionnement

Dépenses : 223 923.31 €

Recettes : 379 638.84 €

Section Investissement

Dépenses : 201 244.96 €

Recettes : 157 492.50 €

Un emprunt contracté en 2013 pour un montant de 150 000.00 €

- **Budget annexe Restaurant scolaire**

Section de fonctionnement

Dépenses : 462 055.45 €

Recettes : 506 779.39 €

Section Investissement

Dépenses : 10 664.24 €

Recettes : 0 €

- **Budget annexe du Cimetière**

Section de fonctionnement

Dépenses : 7 472.68 €

Recettes : 7 745.43 €

- **Budget du CCAS**

Section de fonctionnement

Aide sociale

Dépenses : 70 692.63 €

Recettes : 74 094.58 €

Portage de repas

Dépenses : 148 604.78 €

Recettes : 151 043.72 €

Mme Christelle ROUFFIGNAC donne ensuite lecture d'un certain nombre de ratios obligatoires. Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que ces chiffres restent des moyennes qu'il convient de mesurer avec prudence. En effet, ces comparaisons s'effectuent sur la base de collectivités de strates identiques mais sans avoir connaissance des services rendus et des charges réelles de fonctionnement qu'elles supportent (comme une piscine, des équipements sportifs ou encore une école de musique)

	Aixe-sur-Vienne	Moyenne
Dépenses réelles / pop	932.00 €	875.00 €
Recettes réelles / pop	1 225.00 €	1 054.00 €
Recettes fiscales / rec. De fonct.	63 %	61 %
Epargne brute / rec. Fonct.	23.9 %	14 %

M. Daniel NOUAILLE « ... effectivement et il est important de noter également que ces ratios sont calculés à partir d'une population établit à 5 544 habitants et le recensement qui vient de s'achever nous laisse espérer une nette augmentation de cette population...de ce fait

*les ratios calculés seront réduits. On peut espérer 200 à 300 habitants supplémentaires à Aix
... »*

M. René ARNAUD « ... oui mais cela fera baisser les moyennes aussi... »

M. Daniel NOUAÏLLE « ... cela fera baisser tous les ratios qu'ils soient dans un sens ou dans l'autre... »

Mme Christelle ROUFFIGNAC aborde ensuite les taux d'imposition. Ils restent identiques aux huit dernières années (12.18 % pour la Taxe d'Habitation, 22.77 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti, 95.96 % pour la Taxe sur le Foncier non Bâti). La moyenne s'élève à 13% pour la Taxe d'Habitation, 22.11 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti et 96.71% pour la Taxe sur le Foncier non Bâti.

Une évolution des dépenses d'équipement depuis 2009 est ensuite présentée. Deux grosses années d'investissement, sur ce mandat, en 2011 et en 2012, à hauteur de 4 216 000.00 € et 4 032 000.00 €. Quant à la moyenne, précise Mme Christelle ROUFFIGNAC elle s'établit autour de 2 500 000.00 € par an. Mme Christelle ROUFFIGNAC précise, qu'il est impossible d'absorber beaucoup plus d'investissement sur une année, car il est nécessaire de respecter les procédures liées à la contractualisation de la commande publique notamment.

Mme Christelle ROUFFIGNAC aborde la situation de l'endettement de la Collectivité au 31 décembre 2013.

• **Budget Principal**

L'encours de la dette constitué de 20 prêts s'élève à 5 209 342.14 €.

16 prêts à taux fixe moyen de 4.24 %

4 prêts à taux variable

Le montant de l'annuité pour l'année 2014 s'élève à 708 782.70 € dont 524 588.60 € de capital et 184 194.10 € d'intérêt.

A court terme extinction de certains emprunts :

2014 : 2 prêts pour une annuité de 57 324.16 e

2015 : 1 prêt pour une annuité de 36 533.06 e

2016 : 1 prêt pour une annuité de 13 448.44 €

• **Budget Assainissement**

L'encours de la dette constitué de 10 prêts s'élève à 1 742 084.53 €.

10 prêts à taux fixe moyen de 4.66 %

Le montant de l'annuité pour l'année 2014 s'élève à 166 724.63 € dont 94 016.63 € de capital et 72 708.00 € d'intérêts.

Quant aux ratios correspondants :

	Aixe-sur-Vienne	Moyenne
Encours dette / pop.	939.00 €	978.00 €
Annuité dette / pop.	127.00 €	135.00 €
Encours dette / épargne brute	3.2 ans	6.8 ans
Annuité dette/ rec. Fonct	10 %	13 %
Dépens. Equip. / pop.	403.00 €	372.00 €

En conclusion, Mme Christelle ROUFFIGNAC précise que la situation financière de la Commune est saine grâce au respect d'une stratégie financière ambitieuse et une fiscalité maîtrisée sans augmentation des taux depuis 2008.

Malgré un contexte économique et financier contraint, les engagements ont été tenus et ce sont près de 17.5 millions d'euros qui ont été investis sur le territoire. La Commune a su limiter la progression des dépenses de fonctionnement à + 2.2 % en moyenne depuis 2008 face aux recettes qui progressent plus modérément à + 1.2 % sur la même période.

Mme Christelle ROUFFIGNAC souligne qu'il n'y a pas de secret, pour dégager une épargne importante, il est essentiel de maîtriser les dépenses.

M. Daniel NOUAILLE « ... et bien le Préfet, il a de quoi s'amuser là...puisque'il y en a qui ont dit que la Commune était sous tutelle du Préfet...il va falloir qu'ils regardent les chiffres...ces chiffres sont à la disposition, de tous ceux qui racontent n'importe quoi. Moi je veux bien qu'on raconte n'importe quoi, mais enfin ...il y aurait à raconter sur Levallois Perret et peut être au sein de structures politiques... qui ne sont pas des modèles de gestion... »

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise que le ratio de désendettement s'établit à 3.2 ans, très en deçà du seuil d'alerte rapporté à 7 ans, compte tenu de la problématique nationale sur les crédits « Crunch ». L'épargne brute dégagée permet de financer une partie de l'investissement. Le fonds de roulement atteint la somme de 1 883 000.00 € représentant 88 jours de dépense, ce qui offre des marges de manœuvre pour l'avenir. Enfin cette gestion responsable, souligne Mme Christelle ROUFFIGNAC, a permis de dégager une capacité d'autofinancement annuelle moyenne de 1.4 millions d'euros sur l'ensemble du mandat.

M. Daniel NOUAILLE « ... donc il y a 1 885 000.00 € dans les caisses de la Commune, plus les 600 000.00 € dont j'ai parlé tout à l'heure, il y a de quoi voir venir ! Je veux dire que les gens qui vont arriver, ils vont avoir des marges de manœuvre qui risquent d'être vite absorbées par les mesures de réduction de la dépense publique, mais nous laissons de quoi voir venir... »

M. Jean Marie DARTHOUT « ... juste un petit mot sur ce fameux ratio de désendettement. 3.2 ans, c'est très bien...et le seuil d'alerte de 7 ans est vraiment prudent. Quant aux crédits « Crunch », oui c'est lorsque les banques n'acceptent plus de prêter à des taux décents...on en est pas là parce que l'on s'aperçoit que la Caisse des Dépôts et même nos prêteurs traditionnels Caisse d'Epargne et Crédit Agricole sont quand même revenus sur le marché avec une tendance à la hausse pour leurs marges, c'est certain et à en profiter sur la durée...mais on emprunte facilement sur 20 ans aujourd'hui, cela ne pose pas de problème. Limiter le ratio à 7 ans...on peut aller bien au-delà et on commencera à s'inquiéter au-delà de 10 ans... »

M. Daniel NOUAILLE souhaite rajouter que la Commune n'a pas contracté d'emprunt toxique.

M. Jean Marie DARTHOUT « ... on a un bon stock d'emprunts à taux fixe donc là-dessus il n'y a pas de risque, là on sait où on va. Le seul truc à surveiller c'est l'euribor, qui est au plus bas en ce moment...on ne l'a jamais vu comme cela, moyennant quoi les banques en profitent pour mettre des marges qu'on avait jamais vu comme ça non plus... »

Mme Christelle ROUFFIGNAC aborde l'analyse prospective. Cette analyse n'engage bien sûr en rien le vote du budget 2014. Il s'agit juste, précise Mme Christelle ROUFFIGNAC d'évaluer les montants en terme d'investissement qui pourraient être programmés.

M. Daniel NOUAILLE « ... dans les conditions actuelles...dans les règles du jeu actuelles... »

- **Budget principal : hypothèses sur le fonctionnement**

Les recettes

- ✓ Les recettes fiscales : effets bases en fonction du coefficient de revalorisation acté en 2014, maintien du montant 2013 de l'attribution de compensation, maintien au niveau des autres produits de fiscalité.
- ✓ Concours Etat : réduction de la DGF et prise en compte de la contribution à la réduction des déficits publics, maintien des compensations DNP atteints en 2013, réduction des compensations fiscales et prise en compte de la hausse de la population.
- ✓ Reconduction des autres recettes de fonctionnement avec prise en compte d'une hausse des loyers perçus de 30 000.00 € en 2014. (loyer gendarmerie en année pleine à partir de 2014)

Les dépenses

- ✓ Dépenses de personnel : augmentation de + 2.5 %. A effectif constant, l'augmentation prend en compte l'effet glissement carrière, l'augmentation des cotisations, l'application de la garantie de pouvoir d'achat, les remplacements occasionnels d'agents et la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires sur 1 trimestre.
- ✓ Charges à caractère général : augmentation + 3%. Effet TVA puis 2% en 2015
- ✓ Intérêts de la dette : pour les emprunts contractés sur la période antérieure, reprise du profil d'amortissement. Les nouveaux emprunts sont simulés dans le cadre de la prospective à partir d'un taux de 3.75% sur 15 ans.
- ✓ Prélèvement PFIC : pour 2014, 27 300.00 €
- ✓ Autres charges de gestion courante : augmentation + 2%

- **Budget principal : hypothèses sur l'investissement**

Les recettes

- ✓ Les restes à réaliser s'élèvent à 48 260.26 €
- ✓ Les subventions qui pourraient être accordées en fonction des projets réalisés
- ✓ Le fond de compensation de la TVA et la Taxe d'Aménagement

Les dépenses

- ✓ Les restes à réaliser s'élèvent à 795 768.35 €
- ✓ La prospective est établie sur la base d'un cycle d'investissement de 3 000 000.00 € en 2014 et 2 500 000.00 € en 2015.

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise que ces hypothèses permettraient de dégager une épargne de gestion estimée à 1 577 400.00 €, déduction faite des intérêts de la dette, la Commune obtiendrait une épargne brute de 1 369 900.00 €. Une fois le capital de la dette remboursé la Commune disposerait d'une épargne disponible de 845 300.00 €
Un emprunt de 500 000.00 € serait nécessaire pour financer ces investissements.

M. Daniel NOUAILLE « ...donc moi je mets une petite parenthèse...avec les 600 000.00 € de produit de cessions, cela permet de construire un budget sans emprunt et de maintenir le ratio endettement sur épargne brute au même niveau qu'en 2013. Je veux dire également que cette prospective est réalisée avec beaucoup de prudence, sans tenir compte des augmentations fiscales induites par la construction de nouvelles surfaces commerciales. Il s'agit de foncier bâti supplémentaire dont la commune va bénéficier. Nous avons voulu rester prudents, parce que le fait d'être prudent cela permet d'absorber les désillusions par ailleurs... »

Mme Christelle ROUFFIGNAC aborde ensuite les hypothèses sur le budget d'Assainissement.

- **Budget Assainissement : hypothèses sur le fonctionnement**

Les recettes et les dépenses

- ✓ Stabilité des recettes attendues sur l'exercice 2014 (augmentation de la redevance mais baisse des consommations malgré l'arrivée de nouvelles populations)
- ✓ Augmentation des dépenses (prise en compte de l'augmentation des tarifs des consommables, provisions pour travaux d'entretien et de maintenance sur la station d'épuration)

- **Budget Assainissement : hypothèses sur l'investissement**

Les recettes

- ✓ Les restes à réaliser s'élèvent à 35 676.53 €
- ✓ En attente retour des demandes de subvention transmises Agence de l'eau. Conseil Général de la Haute Vienne acquise pour une première tranche à hauteur de 25 000.00 €.

Les dépenses

- ✓ Les restes à réaliser s'élèvent à 125 602.02 €
- ✓ 1 ère tranche de travaux d'extension du réseau d'assainissement rive droite de la Vienne. Enveloppe globale 740 000.00 € HT
- ✓ Travaux de maintenance sur la station d'épuration
- ✓ Etudes diverses

M. Daniel NOUAILLE « ...au niveau de l'état du patrimoine...c'est sûr, quand on se promène on s'aperçoit qu'il y a quelques murs de soutènement qui s'effondrent, mais je peux dire que toutes les installations de chauffage à part la Mairie et le Presbytère, toutes les couvertures à part certaines réserves foncières ont été refaites à neuf. Il y a un patrimoine de qualité qui permet de passer les 6 prochaines années sans surprises désagréables. Moi j'aurais bien voulu trouver un patrimoine dans cet état... »

M. Alain BABULLE « ...je crois que tu peux être très fier de ce bilan, de laisser la maison dans l'état financier tel qu'il est actuellement. Je pense qu'il faut le répéter autour de cette table, la Commune n'est pas endettée, la Commune laisse des finances très saines, ce qui va permettre à tout le monde, et à ceux qui vont prendre la maison par la suite, de faire des travaux et de continuer d'investir. Je crois sincèrement que tu as mis toute ton énergie pour arriver à ce résultat et je suis très fier d'avoir appartenu à ton équipe... »

M. Daniel NOUAILLE « ...alors moi je veux dire que je suis fier parce que c'est un travail collectif. Je veux dire que j'ai eu la chance d'être bien entouré par des personnels de grande qualité parce que le travail ce n'est pas le Maire qui le fait tout seul...il faut le mettre en place. Je veux dire que j'étais fier...j'ai quitté l'APSAH avec un triple A des banques lorsque que j'étais Président... c'est important...c'est se faire honneur. Je fais confiance aux gens qui vont suivre. C'est plus agréable de prendre une structure en bon état qu'une structure où il faut boucher des trous partout. Je voulais également aborder les investissements privés sur notre territoire. La construction du nouveau LIDL est en cours, c'est un investissement de l'ordre de 2 à 3 millions, l'agrandissement de l'Intermarché et la construction du nouveau Bricomarché c'est de l'ordre de 6 à 8 millions. Ce sont des investissements importants pour Aixe et je ne parle pas des nombreux permis de construire qui sont en cours ou à venir. A

raison de 120 000.00 € en moyenne par construction on arrive à des sommes considérables. Cette situation donne le moral et ça engage à donner « des ailes » à cette ville, malgré les difficultés, malgré les ponctions...

J'avais dit et je m'étais engagé à réaliser des investissements non générateurs de charges de fonctionnement. Quand on fait un aménagement de place, l'éclairage public doit être plus performant, on doit balayer plus facilement...quand on fait une gendarmerie, on est en droit de penser que l'Etat ne fera pas complètement faillite et qu'il honorera ses loyers...Le choix qui a été fait de construire sous maîtrise d'ouvrage directe, plutôt que de passer par le biais d'une structure d'économie mixte ou par le biais d'un Office d'HLM, a permis de construire un projet de qualité car les honoraires économisés ont été injectés sur les prestations de construction. Cet équipement est un outil intéressant avec des logements confortables pour les militaires qui y sont hébergés.

J'ai confiance dans les femmes et les hommes, quels qu'ils soient. Il est certain qu'en période électorale, il y a toujours de l'excès dans la déclaration. Dire que la Commune est endettée, qu'elle est placée sous tutelle...cela provoque des effets « de manche » devant la TV, mais tous ceux qui nous connaissent et surtout les autres communes sourient...Parce que beaucoup de Collectivités souhaiteraient présenter une santé financière comparable à celle de la Commune d'Aixe-sur-Vienne.

J'étais hier avec un industriel qui cherche aujourd'hui un local pour installer son activité. La Communauté de Communes dispose de terrains sur le Parc du Grand Rieux et elle pourrait porter la construction d'un Atelier Relais. C'est un véritable industriel, porteur de près de 25 emplois...mais les gens qui prendront la suite verront et décideront de ce qu'il y a lieu de faire. Il faut toujours continuer à examiner nos possibilités d'accueil de nouvelles structures et ceci dans tous les domaines. Il faut aller chercher les femmes et les hommes car ce sont eux qui créent l'emploi aujourd'hui, ce sont les PME et les PMI. Quand on regarde la situation économique sur le plan national et sur le plan local, on peut se dire que la Commune dispose d'un nombre d'emplois intéressant...un commerce comme le SUPER U c'est 50 emplois et compte tenu de sa croissance cela pourrait faire 80 emplois dans l'avenir. Tout ça, cela permet à des hommes et des femmes de vivre sur ce territoire, de venir habiter et de créer de l'activité. Quand je vois le nombre d'électeurs inscrits, qui n'a pas bougé, quand je comptabilise l'arrivée de près de 200 bébés sur la commune en 3 ans, tous ces indicateurs sont le signe d'une attractivité et c'est extrêmement important.

Je pourrais également aborder le succès de l'Accueil de Loisirs et plus particulièrement de l'accueil des ados, qui explose ! Je n'étais pas convaincu à l'origine de ce projet, mais nous avons eu la grande chance de recruter des animateurs de qualité qui ont su donner aux ados l'envie de venir. C'est certain tout ceci se comptabilise en dépense de fonctionnement. Demain on nous demande de supprimer des emplois dans la Fonction Publique...alors faut-il fermer les crèches, les accueils de loisirs....qu'en sera-t-il de l'application de la réforme sur les nouveaux Rythmes scolaires, qui auront, nul doute, un impact financier non négligeable, près de 200 000.00 € pour la Commune...tous ces services nécessitent des emplois, de la ressource humaine, alors faudra-t-il envisager la fermeture de l'école de musique ou de la piscine....quand on entend dire...il y a trop de personnels, moi je n'ai pas demandé à ce que l'on crée des postes d'animateurs, je n'ai pas demandé à ouvrir des places supplémentaires en crèche...

La situation financière de la Commune est actuellement en bon état, et nous disposons de moyens pour passer la crise, mais peut-être pas en portant des investissements fous ou en créant des structures qui génèrent des charges de fonctionnement supplémentaires.

*Nous avons été très prudents, ce qui nous permet de présenter ce résultat aujourd'hui...il faut rêver...si on ne rêve pas on meurt...mais après il faut faire des choix.
Je voudrais vraiment remercier toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier ; je voudrais vraiment remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont suivi...qui ont voté les comptes, adopté les budgets et je voudrais remercier Madame ROUFFIGNAC pour la présentation claire de ce dossier... »*

M. René ANAUD « ... juste 2 mots...je serais moins dithyrambique que Monsieur BABULLE par rapport à la gestion des 6 ans et si on peut émettre quelques bémols sur certains investissements et sur leur pertinence, sur les comptes de la Commune, nous sommes d'accord... »

M. Daniel NOUAILLE « ... c'est normal que les avis et les projets ne soient pas unanimes...je prends acte de votre avis sur les comptes de la Commune. Cela m'importe beaucoup !... »

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2014 et des orientations définies.

☞ **Autorisation de Programme / Crédit de paiement**

Madame Christelle ROUFFIGNAC rappelle que les dépenses d'investissement des Communes peuvent faire l'objet d'**autorisations de programme** qui permettent de gérer dans le temps les opérations pluriannuelles. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution de ces investissements.

Les Collectivités territoriales peuvent donc engager la totalité de la dépense par le vote d'une autorisation de programme et n'inscrire chaque année que les crédits de paiement nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Cette technique permet d'éviter les reports de crédit important d'une année sur l'autre par rapport à la situation où elle serait obligée d'inscrire à son budget dès la première année la totalité des dépenses nécessaires à l'opération pluriannuelle.

Les crédits de paiement sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il s'agit de la concrétisation annuelle des engagements de la gestion pluriannuelle qui va se retrouver inscrite dans le budget de la Collectivité.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal par délibérations distinctes lors de l'adoption du budget.

Madame Christelle ROUFFIGNAC indique que s'agissant de l'opération d'Aménagement du secteur de la place de l'Eglise, l'opération s'achève et qu'aucun crédit de paiement ne sera inscrit sur le BP 2014. Quant à l'opération de Construction d'une caserne de gendarmerie, des restes à réaliser 2013 d'un montant de 134 677.00 € ainsi que des nouveaux crédits de paiement à hauteur de 51 049.00 € seront à inscrire sur le BP 2014.

Madame Christelle ROUFFIGNAC précise que ces deux opérations restent à enveloppe constante.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des autorisations de programme / Crédits de paiement révisées pour les opérations :

- ✓ Aménagement du secteur de la place de l'Eglise
- ✓ Construction d'une caserne de gendarmerie

☞ **Acceptation de remboursement sinistre**

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que la nature particulière des contrats d'assurance, implique que les compagnies, avant de verser l'indemnité, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la Collectivité bénéficiaire. Il revient alors au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le montant des indemnités de sinistre auquel la Commune a droit en exécution d'un contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :

- d'un montant de 2 574,68 € par SMACL (réparation couverture CTM suite à orage)
- d'un montant de 224,23 € par Thélem assurances (vitre cassée salle Y. Montand lors d'une soirée du tennis club)

Vote : 28 pour

☞ **Attribution d'une subvention – classe de neige – collègue JB Corot**

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise que dans le cadre de l'organisation d'une classe de neige pour les élèves de cinquième (94 élèves soit 4 classes), la Collectivité a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention, pour les élèves domiciliés sur la Commune soit 28 élèves. Le voyage s'est déroulé au cours du mois de janvier 2014 et concerne des élèves dont la plupart n'ont encore jamais séjourné à la montagne.

M. Daniel NOUAILLE informe l'Assemblée qu'il a été destinataire d'une demande similaire émanant du collège Maryse Bastié à Limoges, pour un élève Aixois. M. Daniel NOUAILLE souhaite qu'il y ait équité de traitement pour tous les Aixois et suggère qu'une participation identique à celle versée au collège J.B. Corot soit allouée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention, d'un montant de 25,00 € par élève domicilié sur la Commune, au collège J.B. Corot, dans le cadre de la classe de neige organisée au cours du mois de janvier 2014.

Vote : 28 pour

☞ **Admissions en non-valeur**

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle l'article L.2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... les comptables qui n'ont pu recouvrer les recettes dont ils étaient chargés, mais qui établissent que le défaut de recouvrement résulte de causes indépendantes de leur diligence, peuvent obtenir que ces recettes soient admises, par décision administrative, en non-valeur. Il est à noter que les délibérations des Conseils Municipaux prononçant l'admission en non-valeur de titres de recettes sont de simples mesures d'ordre budgétaire et comptable qui ne peuvent influencer sur la responsabilité encourue par le receveur municipal devant la juridiction financière. En sens inverse, le refus du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ne peut empêcher le juge des comptes de libérer le comptable dont les diligences ont été suffisantes ».

Par courrier, en date du 20 janvier 2014, le Directeur Régional des Finances Publiques a présenté un dossier en non-valeur d'un montant de 222,71 €.

Compte tenu des différentes démarches engagées par le Trésorier Payeur,

Compte tenu de l'impossibilité de procéder au recouvrement des impayés,

Le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 222,71 €.

Vote : 28 pour

☞ **Dénominations voies communales**

M. Gérard SALAGNAD rappelle que la *dénomination des rues et places publiques* relève de la compétence du Conseil Municipal.

La délibération prise à cet effet doit être soumise à l'approbation du Préfet et notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

Le nom des rues nouvelles doit contribuer à perpétuer, soit les noms des toponymes locaux s'ils existent, soit la mémoire des grands hommes ou des grandes actions dont s'enorgueillit la Commune.

Pour qu'un nom soit choisi, il ne suffit pas qu'il soit digne de l'être, même s'il constitue un hommage public, cet hommage ne doit être décerné qu'à des personnalités qui se sont illustrées par des services rendus ou par leur contribution éminente au développement de la science, des arts ou des lettres et dont l'œuvre est à l'abri de toute polémique et se trouve classée dans l'opinion par l'épreuve du temps (circulaire du ministre de l'Intérieur n°68.557 du 10 novembre 1968).

Considérant l'aménagement de deux nouveaux lotissements sur le territoire de la Commune :

→ LA PAGNADE 1 (9 lots)

→ LA PAGNADE 2 (6 lots)

Il convient de donner un nom aux nouvelles voies créées qui desserviront les futures habitations.

La Commission Urbanisme qui s'est réunie le 06 février 2014 émet la proposition suivante :

→ LA PAGNADE 1 – Impasse de l'Estre

→ LA PAGNADE 2 – Allée Belle Limousine

(il s'agit de variétés de pommes locales)

Le Conseil Municipal décide de nommer :

- « Impasse de l'Estre » la voie desservant le lotissement LA PAGNADE 1
- « Allée Belle Limousine » la voie desservant le lotissement LA PAGNADE 2

Le Conseil Municipal précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

Vote : 28 pour

☞ **Contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs – Avenant n°2**

M. Pierre LE COZ rappelle que par délibérations n°51/2012 en date du 29 mars 2012 et n°12/2013 en date du 04 mars 2013 le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, un contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs, pour une période de un an. Le contrat arrivant à expiration et Monsieur et Madame MALIGNER ayant fait connaître par courrier en date du 14 janvier 2014, leur intention de prolonger leur occupation, pour une année supplémentaire, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de location, tel que présenté en annexe

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, demeurant 95 bis rue Montmailler, 87000 Limoges, l'avenant n°2 au contrat de

location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs - Camping municipal Les Grèves.

Vote : 28 pour

☞ Dénomination des rues et numérotation des habitations – Charte d'Engagement et de partenariat avec La Poste

M. Joël PLAINARD précise qu'afin d'améliorer les conditions et le cadre de vie de ses habitants, et parce que l'adresse reste le seul moyen pour parvenir à trouver un lieu ou une personne, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a souhaité s'engager dans une opération de dénomination des voies communales et de numérotation des habitations.

Cette démarche a pour objet de faciliter l'accès aux soins et aux premiers secours, les déplacements à l'intérieur de la Commune, grâce à la technologie GPS, la livraison des entreprises, le développement des services à la personne, l'accès des facteurs au domicile des clients, ...

Pour réaliser ce travail, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a souhaité s'associer avec La Poste, qui par le biais de son Service National de l'Adresse, dispose d'un référentiel adresses de qualité, et d'une expertise en matière de numérotation.

Pour finaliser ce partenariat, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte d'Engagement et de Partenariat avec Monsieur le Directeur d'Etablissement Courrier de La Poste, telle que présentée en annexe.

M. René ARNAUD « ... je suis très content parce ce que le 2 mars 2009, quand j'ai posé une question à ce sujet, j'avais senti une certaine réticence à faire ce genre de chose... »

M. Joël PLAINARD « ... non, non...il n'y a jamais eu de réticence, c'est un travail fastidieux et l'objectif recherché est important... »

M. Daniel NOUAILLE « ... l'ampleur de la tâche donnait quelques inquiétudes, mais ça avance c'est bien...on ne peut pas tout faire d'un seul coup et ça laisse beaucoup de choses à faire pour les équipes qui vont venir... il y a par exemple 3 médecins qui vont partir à la retraite et je ne suis pas certain qu'ils soient remplacés comme ça...il manque 1 dentiste alors que la population augmente et que les dentistes installés sont dans l'incapacité d'accepter de nouveaux clients...il y a encore « du grain à moudre »...et des sujets dont on ne se préoccupait pas, par le passé...de nouvelles politiques seront à mettre en place... Madame MUNOZ avait pensé installer un cabinet médical dans les locaux de l'ancien LIDL...de ce fait j'ai demandé au propriétaire de ne rien engager sans voir le Maire...même si je sais que cela ne sera pas moi qui vais négocier, cela laisse une porte ouverte... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur d'Etablissement Courrier de La Poste, la Charte d'Engagement et de Partenariat, telle que jointe en annexe.

Vote : 28 pour

L'ordre du jour étant épuisé, M. Daniel NOUAILLE demande à l'Assemblée si elle souhaite s'exprimer.

M. Yoann BRIZARD « ...juste un petit point. La dernière fois je vous avais parlé de la labellisation Ville Internet à laquelle la Commune avait participé. Nous avons reçu la reconnaissance de cette commission nationale et le 19 février dernier, la Commune a obtenu 3@, et c'est la seule commune néo candidate de la Haute Vienne à avoir obtenu cette

distinction. Les récompenses peuvent aller jusqu'à 5@, mais ce qui est important c'est que cela conforte les engagements de la Collectivité sur le développement des nouvelles technologies au service du citoyen (dématérialisation, nouveau site Internet, accueil à la Cyber Base...). La Commune de Saint Junien a obtenu 1@, Rochechouart 2@ et Feytiat 3@. En Limousin il y a très peu de communes labellisées...cet affichage sera apposée aux entrées de la ville... »

M. Daniel NOUAILLE « ... très bien pour les Agents qui ont monté le dossier parce que l'on ne peut prétendre à recevoir un prix sans « monter » un dossier...mais il est également important d'avoir aussi quelque chose à inscrire dedans...c'est un peu comme la desserte Haut Débit...Je crois que les affaires trainent en longueur...cela devait se faire rapidement et puis j'ai comme l'impression que c'est comme la confiture...plus ça va plus on étale dans le temps...moins on inscrit de financement et plus on en parle. Je ne suis pas d'un optimisme forcené en regardant ce qui se passe. Je crois que tout le monde prend son temps, tout ça m'inquiète parce que l'attractivité du territoire, aujourd'hui, demain est inévitablement liée à la desserte en Haut Débit. Les zones d'activités sur Aixe sont desservies mais des emplois vont se créer en dehors de ces zones et ils auront besoin du Haut Débit pour s'inscrire à des examens, pour regarder la TV, pour se soigner...Il faudra vraiment que les équipes qui vont prendre la suite fassent pression parce qu'ici on a l'habitude de donner du temps au temps et d'étaler de plus en plus...Il faut que ce territoire se batte.. ; Si on ne se bat pas, on n'aura rien ! Il vaut mieux passer pour unmoi je suis bien placé pour le savoir, puisque je n'ai pas toujours eu de bonnes relations avec les Collectivités importantes, l'Etat...je vous rappelle que j'ai été convoqué il y a quelques mois, par le secrétaire général de la Préfecture avec l'Inspection Académique parce que j'avais pas voulu appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013/2014...c'était la première fois en 37 ans...j'ai connu Monsieur GISCARD d'ESTAING, Monsieur MITTERAND, Monsieur CHIRAC ...j'ai connu Monsieur JOSPIN 1^{er} ministre sous la Présidence de Monsieur CHIRAC...jamais je n'avais été convoqué à la Préfecture pour mettre en place une politique voulue par un ministre de l'Education Nationale.

Je ne voulais pas aller à l'affrontement et je voulais recueillir l'aval de l'ensemble de la communauté éducative. On se rend compte aujourd'hui que cette réforme impose de la préparation et que même avec cette préparation, je peux l'écrire et le signer...il y aura encore des problèmes lors de la mise en œuvre... »

M. René ARNAUD « ... par rapport aux panneaux électoraux...il y a 6 ans on avait eu droit à une moitié de panneau...est ce que cette fois on pourrait avoir un panneau par candidat ?... »

M. Daniel NOUAILLE répond que c'est ce qui est envisagé.

M. René ARNAUD « ... ensuite j'avais une question...on est passé sur le site du Silicate...les déchets verts qui sont stockés, sont-ils en attente de broyage ?... »

M. Daniel NOUAILLE précise qu'effectivement c'est le cas. La commune stocke ces déchets, et lorsque la quantité est assez importante, elle loue un broyeur professionnel. Le broyat est ensuite utilisé sur les espaces verts de la Commune.

M. René ARNAUD « ...tout à l'heure on a parlé des préfes...est ce que...c'est peut être Monsieur BABULLE qui peut me répondre...pour le relogement du club de basket, on a une solution à l'heure actuelle ?... »

M. Alain BABULLE « ...la solution a été vue avec le club...j'ai échangé avec le Président, il y a 2 jours et il accepte d'aller s'installer dans les locaux de la Maison des Associations, à l'étage... »

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il y a d'autres dossiers en instance. « ...le club de basket, certes, mais il dispose de surfaces de jeux importantes et de qualité, cela ne me paraît pas être une priorité... par contre, il y a l'association Gym et Danse qui elle, ne dispose pas de locaux appropriés. Cette association comptabilise près de 200 adhérents, elle fait un gros travail...il me paraît important de gérer ce dossier. Une réflexion sera peut-être à mener, dans le cadre de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, avec la mutualisation de nouveaux équipements. Des réserves foncières sont disponibles autour des écoles...il y a encore des dossiers à traiter...des réflexions à mener sur la mutualisation des locaux... »

M. René ARNAUD « ... encore 2 petites questions si vous le permettez. Sur notre document de synthèses, il était question du boulo-drome et vous n'en avez pas parlé ?... »

M. Daniel NOUAILLE précise que ce projet est en cours. Le contrat de Maîtrise d'œuvre a été signé et le dossier de permis de construire est en cours d'élaboration.

M. Alain BABULLE rajoute que ce projet a été mené en collaboration avec les deux Présidents.

M. René ARNAUD « ... et une dernière petite chose par rapport au journal municipal...si vous nous aviez dit que vous ne feriez pas de tribune, on s'en serait dispensé aussi...ce n'est pas une critique...c'est très bien...si vous nous l'aviez dit lors du dernier Conseil Municipal, on aurait fait pareil... »

M. Daniel NOUAILLE « ...nous avons pris l'attache d'un avocat qui nous a conseillé de laisser faire une tribune au groupe d'Opposition, mais qui nous a conseillé de ne pas en écrire une, au titre de la Majorité...voilà... »

M. René ARNAUD « ...on a essayé de faire une tribune qui ne soit pas une propagande électorale, j'espère que cela a été perçu comme ça... »

M. Daniel NOUAILLE « ... je vous remercie beaucoup, c'est ma dernière séance de Conseil Municipal. Je n'ai pas l'habitude de pleurer donc je ne vais pas pleurer...je crois que je n'ai pas raté une seule séance en 37 ans, c'est bien mais en même temps c'est moi qui les fixés...et j'ai dû rater une séance de Conseil Communautaire, un mois de juillet dont le sujet était l'approbation du PLU. J'espère que les élections vont se dérouler sereinement, comme cela se passe actuellement, sans attaque personnelle et que les Aixois diront par qui ils souhaitent être gérés et on verra après... Je vais continuer de m'investir ailleurs, vie associative, vie politique... Je ne me sens plus très bien où je suis, alors je vais aller voir ailleurs au sein d'un nouveau parti politique français « Nouvelle Donne » lancé en novembre 2013 par Pierre LARROUTUROU qui essaie entre autre, de lutter contre la puissance des banques puisqu'on vient de donner l'autorisation aux banques de pouvoir à nouveau piocher dans les comptes des clients normaux alors que l'Europe l'interdit. Ce sont des choses qui sont difficilement supportables et il ne faut pas laisser ce morceau de philosophie à certain parti extrémiste. J'ai l'intention de me battre à mon petit niveau, pour tout ça et aussi pour l'avenir de mon Département, de ma Région, parce qu'il y a beaucoup de choses à faire. Vous me reverrez encore ailleurs, pour aider aussi à la promotion d'autres... tant que j'ai la santé bien sûr !... »

M. René ARNAUD « ... au-delà de tous nos différends et des altercations que nous avons pu avoir par bulletin municipal interposé, je vous souhaite « bon vent » pour l'avenir, Monsieur NOUAILLE !... »

M. Daniel NOUAILLE « ... et bien moi aussi je vous souhaite à tous et à toutes « bon vent ». Je suis pratiquant d'un sport où les affrontements sont virils...mais une fois que l'affrontement a eu lieu, en général...on parle ensemble...et c'est ce que l'on a décidé ce soir, car l'ensemble du Conseil Municipal va se retrouver dans la cafeteria du centre Prévert.

Mesdames, Messieurs, merci à vous tous et à vous toutes d'avoir été aussi nombreux aujourd'hui !... »

Applaudissement de la salle et M. Daniel NOUAILLE clôt la séance.